

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : EUR 68/001/2006 (Public)
Bulletin n° : 287
ÉFAI
7 novembre 2006

Slovénie. Amnesty International déplore la décision de renvoyer de force vers l'Allemagne une personne « effacée » des registres

Amnesty International déplore la décision, prise le 30 octobre 2006 par le ministre slovène de l'Intérieur, de renvoyer de force de Slovénie vers l'Allemagne Ali Berisha, une personne soi-disant « effacée » des registres, son épouse Mahi et leurs cinq enfants.

Amnesty International s'inquiète de voir que les autorités slovènes n'ont pas redonné aux personnes radiées en 1992 leur statut de résident permanent avec effet rétroactif, allant jusqu'à ordonner l'expulsion de Slovénie de l'une de ces personnes et de sa famille.

Ali Berisha est né au temps de l'ancienne Yougoslavie, au Kosovo. Entre 1987 et 1992, il était enregistré comme résident permanent de la ville de Maribor, dans ce qui est aujourd'hui la Slovénie. En 1992, il fut l'une des 18 305 personnes « effacées » (illégalement radiées du registre slovène des résidents permanents) et se retrouva donc privé de ses droits en tant que résident permanent, notamment le droit aux soins de santé, à l'emploi et à la sécurité sociale.

Après sa « radiation », Ali Berisha fut contraint de quitter la Slovénie en 1993. Il y est retourné de son plein gré en septembre 2005 et vit avec sa famille depuis cette date dans un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile à Ljubljana.

Amnesty International demande instamment aux autorités slovènes de stopper la procédure d'expulsion vers l'Allemagne d'Ali Berisha et de sa famille. L'organisation renouvelle son appel aux autorités slovènes pour qu'elles restaurent rétroactivement le statut de résidents permanents aux personnes « effacées » en 1992 et accordent d'autres formes de réparation, des indemnités notamment, aux personnes concernées.

Complément d'information

Après sa « radiation », Ali Berisha fut expulsé de Slovénie vers l'Albanie, sans aucune raison apparente. Les autorités albanaises le renvoyèrent en Slovénie. Ali Berisha s'installa ensuite en Allemagne, où il fit une demande d'asile. Dans ce pays, il rencontra sa femme Mahi Berisha (née également dans ce qui est aujourd'hui le Kosovo). Leurs quatre enfants sont nés en Allemagne, après 1997. Un cinquième enfant est né en Slovénie en 2006. Ali Berisha a été débouté de sa demande d'asile en 2005 et informé par les autorités allemandes qu'il serait expulsé vers le Kosovo, son lieu de naissance. Ali Berisha et sa famille sont rentrés de leur plein gré en Slovénie en septembre 2005, afin d'échapper à une expulsion vers le Kosovo.

Après leur retour en Slovénie, le ministre slovène de l'Intérieur a ordonné l'expulsion d'Ali Berisha et de sa famille vers l'Allemagne. En novembre 2005, Amnesty International a lancé un appel urgent aux autorités slovènes pour qu'elles ne renvoient pas Ali Berisha et sa famille vers l'Allemagne d'où ils risquent d'être expulsés vers le Kosovo. Au Kosovo, ils risquent, en tant que membres des minorités rom, askhali et égyptienne, d'être la cible d'attaques en raison de leurs origines ethniques. La décision initiale de renvoyer Ali Berisha et sa famille avait été annulée par la Cour suprême slovène en mai 2006.

Pour plus d'informations sur les personnes « effacées », voir *Slovenia : The 'erased' – Briefing to the UN Committee on Economic, Social and Cultural Rights*, index AI : EUR 68/002/2006
<http://web.amnesty.org/library/index/engneur680022005>